

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Référence
20260704

Objet de la délibération
Avenant n°3 travaux de construction de la maison médicale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
01/07/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 17/07/2026

Et

Publication ou notification du :
17/07/2026

L'an 2026 et le 6 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, MASSIOT Bernard, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusé ayant donné procuration : Mme PROUTEAU Sabrina donne pouvoir à M. DOUCHET Mickaël

A été nommée secrétaire : Mme JOUBERT Marie-Thérèse

Objet de la délibération : Avenant n°3 travaux de construction de la maison médicale

Madame le Maire rappelle la validation du marché de travaux par délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2025, de l'avenant n°1 par délibération du 2 mars 2026 et de l'avenant n°2 par délibération du 27 avril 2026

L'Adjoint en charge des bâtiments présente à l'assemblée un troisième avenant comprenant principalement la fourniture et la pose de portes automatiques à 1 vantail coulissant vitré, avec ouverture automatique depuis l'extérieur et ouverture intérieure par bouton poussoir ainsi que la création d'un bureau.

L'avenant se présente comme suit :

Intitulé du lot	Montant Avenant	Titulaire Du lot	Montant après Avenant
LOT n°03 - CHARPENTE BOIS - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	+ 11 095,61 € HT	MCPA	35 787,80 € HT
LOT n°04. CLOISONS SECHES - PLAFONDS - ISOLATION	+ 897,00 € HT	ISOLYA	14 960,20 € HT



LOT n°05. REVÊTEMENTS DE SOLS DURS - FAIENCES	+ 253,15 € HT	Société BABU Willy	13 873,66 € HT
LOT n°06 - PEINTURE	+ 487,40 € HT	SARL DECO- PEINT	5 733,90 € HT
LOT n°07 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	+ 185,62 € HT	MISSENA RD QUINT B	16 185,62 € HT
LOT n°08 - ELECTRICITE	+ 945,00 € HT	SARL GATEAU FRERES	10 235 € HT
TOTAL AVENANT : + 13 863,78 € HT, soit 16 636,54 € TTC correspondant à une augmentation de 7,73 %			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'Avenant n°3 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis et avenants correspondants.

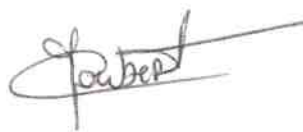
PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération n°85 : Cabinet Médical de la section d'investissement du budget général 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/07/2026

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse JOUBERT



Le Maire
Maryse AUGUIN

